

Formation DS22 : Décrypter la Loi « Travail » et l'appliquer sur le terrain

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 21 décembre 2017

Présentation

La Loi n°2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels génère des changements importants pour les organismes gestionnaires.

Quels sont les impacts sur vos pratiques professionnelles ? Quelles sont vos nouvelles obligations ?

Venez faire le point sur toutes les nouvelles mesures prévues par cette loi !

Certains aspects seront examinés plus en détail en tenant compte des décrets qui sortent au fil de l'eau.

Objectifs de la formation

- ✔ Interpréter les apports juridiques et stratégiques de la loi « Travail »
- ✔ Appliquer les nouvelles dispositions légales et réglementaires

Public

- ✔ Directeur général, directeur des ressources humaines, responsable des ressources humaines, directeur d'ESMS, juriste.

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée.

Programme

La nouvelle architecture du Code du travail

La négociation collective

- Nouvelles règles de négociation (conditions de validité, forme, procédure)
- Généralisation de l'accord majoritaire
- Les acteurs de la négociation
- Les nouveaux types d'accords

La durée du travail et congés : nouveaux thèmes de négociation d'entreprise

- La durée du travail et les congés
- La sécurisation des forfaits jours
- L'accord de préservation ou de développement de l'emploi

Mesures diverses

- La définition du licenciement économique
- La réforme de l'inaptitude et du suivi de la santé au travail
- L'évolution du règlement (principe de neutralité, agissements sexistes, CPA)

Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique active, expositive, interrogative, démonstrative
- ✓ Vision pratique et pragmatique des nouvelles dispositions légalement et réglementaires
- ✓ Etude de cas, retours d'expériences
- ✓ Formateur expert : Avocat du Cabinet Barthélémy
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paper board, vidéo projecteur et ordinateur portable

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Panorama de la CCN 66 - DS1
- ✓ Conclure et modifier le contrat à durée indéterminée (CDI) - DS7
- ✓ Sécuriser les dossiers disciplinaires - DS8

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02